

CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL

Collège des Infirmièr(e)s Puéricultrices(teurs)



*REFERENTIEL DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE
DES INFIRMIER.E.S PUERICULTRICE.TEUR.S*

Rédactrices :
Elisa GUISES
Camille MOLIA
Michèle PRADOS

Relectrices :
Membres du conseil d'administration du CIP

Septembre 2025

Sommaire

Préambule	3
Introduction.....	3
1. Une certification, pourquoi ?	3
2. La puéricultrice et la certification	4
3. Références	4
3.1. Référentiels	4
3.1.1. Activités.....	5
3.1.2. Compétences.....	5
4. Le contenu	5
4.1. Axe 1. Que faire pour actualiser mes connaissances et mes compétences ?	8
4.1.1. Attendus	8
4.1.2. Thèmes de formation prioritaires.....	9
4.1.3. Données, références.....	10
4.1.4. Méthodes et outils préconisés	10
4.2. Axe 2. Que faire pour renforcer la qualité de mes pratiques professionnelles ?	11
4.2.1. Attendus	11
4.2.2. Thèmes.....	11
4.2.3. Méthodes et outils préconisés	12
4.3. Axe 3. Que faire pour améliorer la relation avec mes patients ?	13
4.3.1. Attendus	13
4.3.2. Thèmes.....	13
4.3.3. Méthodes et outils préconisés	14
4.4. Axe 4 : Mieux prendre en compte la santé personnelle des professionnels de santé	16
4.4.1. Attendus	16
4.4.2. Thèmes.....	16
4.4.1. Méthodes et outils préconisés	17
5. Annexes	18
5.1. Glossaire.....	18
5.2. Bibliographie	18
5.2.1. Textes réglementaires de référence	18
5.2.2. Autres textes	19

Préambule

Puéricultrices¹

Vous entrez dans votre processus de certification. Ce qui suit a pour but de vous la présenter, vous l'expliquer et en décliner les éléments retenus. Il a été construit par un groupe de puéricultrices en s'appuyant sur les attentes de nombreux professionnels concertés issus de tous les secteurs d'exercice.

Il s'inscrit dans la dynamique mise en place par l'ensemble des professions médicales et paramédicales pour répondre au besoin de proposer un référentiel unique à chaque profession, opérationnel et adapté à la réalité et à l'évolution des métiers. Il s'appuie sur la réglementation² en vigueur et sur les perspectives d'évolution de la profession.

Le référentiel ci-après est une première version. Afin de rester attentif à la dynamique professionnelle, ce référentiel sera régulièrement révisé :

- Pour tenir compte des évolutions professionnelles, scientifiques, sociétales et environnementales
- Pour tenir compte de vos remarques et suggestions que vous pourrez partager sur la plateforme support de la certification

Introduction

Après avoir exposé les conditions de son élaboration et le contexte dans lequel il se situe, les différentes parties du référentiel seront développées et détaillées.

L'élaboration de ce travail est confiée à un groupe de professionnels composé de membres du CA du CNP (Conseil National Professionnel) des Puéricultrices et de professionnels experts.

Celles-ci ont consulté des professionnels de référence investis dans l'encadrement et la formation des puéricultrices. Elles ont ensuite suivi la méthode préconisée par la HAS dans son guide.

En principe, le référentiel de certification doit s'appuyer sur un Référentiel d'Activités et de Compétences³. Pourtant la profession ne dispose d'aucun texte réglementaire concernant ses activités et ses compétences. Un projet de texte validé par une commission de travail incluant des représentants de la DGOS existe depuis 2010 mais ne correspond pas à la puéricultrice de demain s'appuyant sur des missions en autonomie et des missions en collaboration avec le médecin, en pratique avancée ou sur protocole.

Le groupe de travail a pris le parti de prendre en compte les textes cités et propose d'intégrer dorénavant les propositions d'évolution de la profession, en prenant en compte, par exemple, la mission de RSAI (Responsable Santé et Accueil Inclusif) nouvellement définie.

1. Une certification, pourquoi ?

La notion de certification n'est pas récente. Développée pour les établissements de santé avec la loi dite « Juppé » de 1996, sa mise en œuvre impose la création d'une nouvelle structure l'ANAES (Agence Nationale d'Accréditation et d'Évaluation en Santé).

L'objectif visé est alors d'assurer la qualité et la sécurité des soins et de porter ces informations à la connaissance du public.

En 2005, l'ANAES se fond dans la HAS (Haute Autorité de Santé) nouvellement créée. La certification des établissements de santé devient alors accréditation.

¹ Bien sûr, à chaque fois le mot est employé, il faut lire puéricultrices ET puériculteurs

² Cf [bibliographie, textes réglementaires](#)

³ Souvent abrégé « RAC »

En 2009, une préfiguration de la certification voit le jour avec l'obligation de DPC (Développement Professionnel Continu) pour toutes les professions de santé. Investi par les professionnels exerçant en libéral, il est négligé par ceux exerçant en milieu hospitalier. Son résultat n'est pas celui escompté.

C'est la loi du 24 juillet 2019 qui amorce la réflexion sur la possibilité de la mise en place d'une certification périodique pour tous les soignants.

L'ordonnance du 19 juillet 2021 traduit cette volonté en action en créant un dispositif de certification périodique obligatoire pour tous les professionnels de santé.

4 axes y sont imposés :

- Actualisation des connaissances et des compétences
- Renforcement de la qualité des pratiques professionnelles
- Amélioration de la relation avec les patients
- Meilleure prise en compte de la santé personnelle

Ainsi, après avoir mis en place une démarche collective et institutionnelle de certification, puis une incitation au développement des compétences avec l'obligation de DPC (Développement professionnel Continu) le législateur demande que chaque professionnel s'engage à titre individuel en intégrant un processus de certification.

La certification se situe dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Elle prend en compte les évolutions impactant la profession et la nécessaire prise de recul pour mesurer les écarts et y remédier.

2. La puéricultrice et la certification

L'obligation de certification s'applique à toutes les puéricultrices quel que soit leur exercice ou leur statut

Pour y satisfaire, chaque puéricultrice doit montrer qu'elle a mis en œuvre des activités de développement des compétences dans chacun des axes de référence sur un cycle de 6 ans.

La certification ne doit pas être comprise comme un contrôle à posteriori ; il s'agit d'un engagement à ne pas être seulement un professionnel sachant mais à rester un professionnel apprenant pendant tout le temps de la vie professionnelle. A chaque échéance, elle permet à chaque professionnel de se projeter sur les 6 années à venir, de fixer des objectifs d'évolution professionnelle en lien avec son métier spécifique et choisir des actions de formation qui lui permettront de les atteindre. Ce plan est tout à fait négociable dans le cadre de la formation continue.

Les connaissances et compétences des puéricultrices tiennent compte des évolutions rapides concernant l'enfant, sa santé et son développement. Elles concernent les enfants à tous les âges de leur vie, depuis le prématuré jusqu'à l'adolescent et l'atteinte de l'âge adulte. Elles doivent garantir un exercice de haut niveau dans tous les métiers que la puéricultrice peut investir en secteur hospitalier ou médico-social, en activité salariée ou libérale.

La certification ne s'ajoute pas au DPC. Elle s'appuie sur les actions DPC qui seront systématiquement validées dans la certification. Elle comprend une partie complémentaire au DPC, en particulier en ce qui concerne les axes 3 et 4.

3. Références

3.1. Référentiels⁴

⁴ Document de travail DHOS-RH1 et 2/CG Conseil. Version 11. Référentiel d'activités et référentiel de compétences. Réunion de validation du 27 janvier 2009.

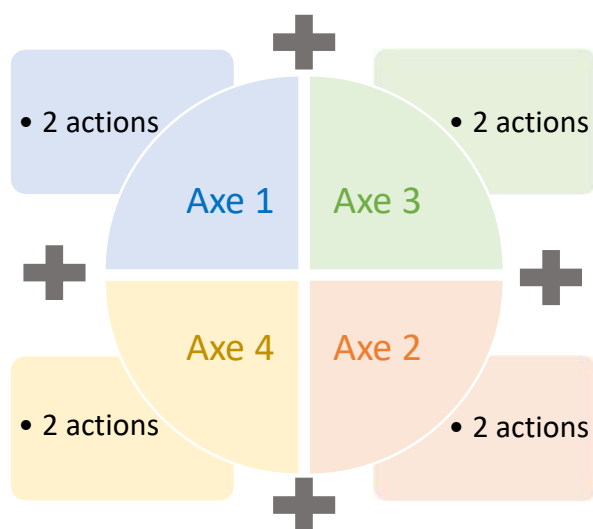
3.1.1. Activités

- 1 – Recueil d’informations concernant le développement et la santé de l’enfant de la naissance à l’adolescence
- 2 – Réalisation de soins et d’activités à visée diagnostique, thérapeutique et préventive auprès de l’enfant et de son entourage
- 3 – Conduite d’activités à visée éducative et d’accompagnement à la parentalité
- 4 – Conduite d’activités de promotion de la santé dans une approche de santé publique et de protection de l’enfance
- 5 – Coordination de soins et conduite de projets, concernant le développement, les activités d’éveil, la pathologie
- 6 – Gestion des ressources humaines, administratives et comptables
- 7 – Formation, information des équipes professionnelles et des stagiaires dans les secteurs de l’enfance et de l’adolescence
- 8 – Veille professionnelle, études et recherche dans les secteurs de l’enfance et de l’adolescence

3.1.2. Compétences

- 1 – Evaluer l’état de santé et le développement des enfants et des adolescents
- 2 – Concevoir et conduire un projet de soins et d’éducation adapté à l’enfant
- 3 – Mettre en oeuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé
- 4 – Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité
- 5 – Concevoir et mettre en oeuvre des activités de promotion de la santé de l’enfant et de protection de l’enfance
- 6 – Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d’éveil pour des enfants et des adolescents
- 7 – Gérer les ressources d’un service ou d’un établissement d’accueil d’enfants
- 8 – Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques

4. Le parcours de certification



***Ou une formation diplômante/certifiante pour valider ensemble les axes 1, 2 et 3
+ 2 actions pour l'axe 4***

Sur une période de 6 ans d'activité professionnelle

Au cours d'un cycle de certification, soit 6 ans d'exercice professionnel, la puéricultrice doit au minimum avoir accompli deux actions formatives dans chaque axe, soit 8 actions au total, certaines actions de formation pouvant valider plusieurs axes. Il n'y a pas d'ordre dans les actions à effectuer ; la professionnelle peut organiser ses actions comme elle l'entend au cours des 6 ans. Par contre, il est souhaité une progression dans le niveau de compétence obtenu par les actions effectuées.

Un master ou un doctorat professionnel, un diplôme professionnel valident totalement les axes 1, 2 et 3.

Le parcours doit soit contribuer à développer des compétences dans l'exercice en cours, soit permettre d'envisager un changement d'exercice en s'y préparant.

Les puéricultrices en activité directe auprès de l'enfant et sa famille devront plutôt valider des actions de formation auxquelles elles sont inscrites au titre de participant.

Les puéricultrices en activité indirecte (encadrement et formation) pourront valider des activités de formation dont elles assurent l'organisation et l'animation (par exemple EPP et APP, enseignement, etc.)

5. Le contrôle de la certification

Puisque la certification est une étape obligatoire de la vie professionnelle, elle est soumise à contrôle.

Le contrôle individuel est réalisé par l'ONI ; bien sûr l'ONI ne va pas regarder chaque dossier de chaque professionnel. L'ONI aura accès à la plateforme et pourra être alerté en cas d'absence totale de dossier ou de dossier insuffisamment renseigné.

Le CIP pourra effectuer une évaluation du référentiel et de son utilisation par les puéricultrices. Il disposera de statistiques issues des données entrées dans la plateforme et des commentaires des utilisateurs. Cela lui permettra d'affiner le référentiel, le compléter, le faire évoluer.

6. Le contenu

Il semble peu pertinent de proposer une liste exhaustive de fiches décrivant tous les thèmes attendus. De plus il s'avère que certains thèmes peuvent répondre aux attendus de plusieurs axes et se décliner en de nombreuses possibilités de mise en œuvre.

Le contenu est donc décrit sur le modèle proposé par l'HAS. Ainsi, on retrouve :

- Des attendus déclinés en compétences qui sont actuellement la référence en matière de performance professionnelle ; ils devront probablement évoluer vers une formulation en missions plus adaptée à un exercice en autonomie partielle ou totale.
- Des thèmes prioritaires prenant en compte les besoins spécifiques des métiers
- Des références solides :
 - Derniers référentiels d'activités, de compétence et de formation de la profession
 - Publications référencées dans les bases de données reconnues (Pubmed, medline, etc.)
 - Publications de l'OMS internationale et Europe
 - Publications de Santé Publique France
 - Publications du Haut Conseil de Santé Publique
 - Publications des Associations et fondations de l'enfance (ONE,

- Publications des Associations professionnelles infirmières internationales, en particulier celles qui sont en lien avec l'enfance (CII, PNAE, etc.)
- Publications des associations professionnelles proches (SFP, ...)
- Publications des sciences connexes contributives
- Guides et recommandations HAS
- Des méthodes de développement des compétences validées :
 - Formations diplômantes
 - Méthodes validées par la HAS
 - Formations présentiellelles labellisées
 - Création d'une affiche validée par un conseil scientifique (par exemple pour un concours)
 - Création d'une vidéo
 - Création d'un scénario de simulation
 - Des éléments de preuve établis en consensus avec les autres CNP présentés en annexe sous forme de tableau

6.1. Axe 1. Actualiser mes connaissances et mes compétences

6.1.1. Attendus

La puéricultrice développe ses compétences dans les activités suivantes :

- Evaluer l'état de santé d'un enfant de la prématurité à l'âge adulte
- Mettre en œuvre des soins et/ou activités répondant aux besoins des enfants du prématuré à l'adolescent
- Mettre en œuvre des soins techniques spécifiques auprès de tous les enfants dans un contexte d'altération de santé aiguë, chronique et en situation de handicap
- Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de promotion de la santé et de santé publique de l'enfant et de protection de l'enfance
- Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents
- Organiser et coordonner la gestion sanitaire d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants
- Mobiliser les actualités réglementaires et renouveler ses ressources dans son activité
- Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques
- Tenir à jour ses connaissances et compétences en matière de techniques et de matériel
- Tenir à jour ses connaissances sur les traitements usuels chez l'enfant
- Orienter vers les partenaires et/ou les institutions les plus adaptés

6.1.2. *Thèmes de formation prioritaires*

- Clinique du développement de l'enfant
- Besoins de l'enfant à tout âge de la vie, et, en particulier :
 - alimentation dont allaitement maternel
 - sommeil
 - pleurs
- Besoins psycho-affectifs et psycho-sociaux de l'enfant, en particulier, attachement, parentalité et liens fraternels
- La vaccination de l'enfant : réglementaire, recommandations, prescription et administration
- Handicap de l'enfant et impact sur ses besoins
- Pathologies longues et chroniques de l'enfant et conséquences sur sa santé globale
- Prévention de l'obésité, repérage des facteurs favorisant et accompagnement
- Clinique des pathologies les plus fréquentes et adaptation des traitements (rhino-pharyngite, constipation, conjonctivite, pédiculose et gale,...)
- Douleur de l'enfant (du prématuré à l'adolescence) : description, évaluation, stratégies curatives et palliatives
- Urgences de l'enfant, sémiologie et prise en charge
- Violences à enfant, dont les violences intra-familiales
- TSA et TND : clinique, évaluation, besoins spécifiques et orientation
- Troubles anxieux et dépressifs de l'enfant, repérage et conduite à tenir
- Troubles des conduites et addictions, repérage et conduite à tenir
- Construire un projet éducatif, un projet en santé et accueil inclusif
- Activités d'éveil, occupationnelles ou ludiques chez l'enfant en tenant compte de ses compétences
- Impact sur l'enfant et la famille des pathologies émergentes et des risques sanitaires
- Risques psycho-sociaux de l'enfant (harcèlement, violences infantiles ou intra-familiales, ...)
- Actualités réglementaires concernant la profession, l'enfant, la famille et les institutions qu'ils fréquentent
- Déclinaison et application des plans nationaux en cours
- Elaboration et conduite de projets et d'actions de promotion de la santé
- Besoins spécifiques des enfants confiés
- Dynamique familiale et modèles de compréhension
- Prévention des risques en santé environnementale

6.1.3. Données, références

Celles qui sont à prendre en compte plus particulièrement :

- Rapports et recommandations du ministère de la santé et de Santé Publique France
- Recommandations Haute Autorité de Santé
- Rapports Haut Conseil de Santé Publique
- Rapports et recommandations Société Française de Santé Publique
- Rapports et recommandations de la Société Française de Pédiatrie et autres sociétés de pédiatres et néonatalogistes
- Articles scientifiques
- Textes réglementaires en rapport avec la profession
- Plans nationaux

6.1.4. Méthodes et outils préconisés et justificatifs attendus

Type de méthode et/ou outil préconisé	Justificatif attendu
Formation présentielle labellisée (DPC en particulier)	Attestation présence Evaluation (pré), post
Formation en e-learning labellisée	
MOOC avec validation	
DU/DIU	Diplôme
Revue de littérature	Attestation par encadrement
Cours magistral, travail dirigé	Attestation centre de formation
Guidance de mémoire	
Ecriture d'un article (IMRAD)/chapitre d'ouvrage professionnel/ouvrage professionnel	Attestation éditeur
Création d'une affiche scientifique	Photo affiche
Conférence	Programme
Participation aux travaux d'une société savante	Attestation
Participation à un conseil scientifique	
MASTER ou Doctorat dans le champ professionnel	Diplôme, attestation de présence si en cours

6.1.5. Evaluation

Toutes les méthodes ne permettent pas une évaluation simple à réaliser.

L'évaluation est attendue pour les formations comprenant un apport de connaissances ou de savoir-faire. Il serait souhaitable qu'une évaluation pré-action de formation et une évaluation post-action de formation soient indiquées.

6.2. Axe 2. Renforcer la qualité de mes pratiques professionnelles

6.2.1. Attendus

- Adapter les soins aux compétences de l'enfant et à son environnement
- Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles, des procédures et des protocoles
- Mettre en place des actions d'évaluation et d'amélioration des projets d'établissement ou de service
- Concevoir, conduire et coordonner un projet de soins et d'éducation en puériculture et en pédiatrie
- Adapter un projet SAI à un établissement
- Sécuriser les actes techniques, éviter leurs effets néfastes
- Développer le travail en réseau et le partage des informations
- Sécuriser l'environnement de l'enfant
- Sécuriser la collecte, les transmissions d'information et leur compilation

6.2.2. Thèmes

- Amélioration des procédures et outils de traçabilité dans tous les projets de santé de l'enfant
- Mise en œuvre, animation et évaluation du parcours de santé d'un enfant
- Bientraitance institutionnelle dans tous les lieux de vie et de soin de l'enfant
- Bientraitance institutionnelle vis à vis des professionnels collaborateurs (aspects éthiques et déontologiques)
- Santé environnementale et impact sur l'enfant (en particulier les spécificités locales)
- Sécurité des jouets et du matériel de puériculture
- Sécurité en restauration collective
- Sécurité alimentaire (par exemple, conservation du lait et des préparations "maison")

6.2.3. Méthodes et outils préconisés et justificatifs attendus

Type de méthode et/ou outil préconisé	Justificatifs attendus
APP/EPP	Attestation de participation Evaluation du réinvestissement professionnel à 6 mois
Atelier	
Participation régulière à un STAFF	
Rédaction de protocoles/procédures	
Retour sur expérience	
Simulation haute fidélité, jeux de rôle	
Atelier en réalité virtuelle	
Formation d'adaptation à l'emploi	Attestation de participation
Ateliers à partir de vignettes cliniques	
Participation à l'accréditation de son service/établissement	
Participation à des audits et procédures qualité	
Tutorat/mentorat/compagnonnage	
Participation à l'élaboration de registres	
Participation à une revue de morbidité	
DU/DIU	Diplôme
Certification PIX	Certificat

6.2.4. Evaluation

L'évaluation la plus pertinente pour ce type d'actions formatives est l'évaluation du réinvestissement à 3 mois et à 1 an.

6.3. Axe 3. Améliorer la relation avec les patients

6.3.1. Attendus

- Accompagner l'éducation pour la santé globale de l'enfant en individuel et en collectif
- Communiquer en prenant en compte les capacités d'expression, de parole et de langage chez l'enfant, du prématuré à l'âge adulte
- Communiquer (se faire comprendre et être compris) en prenant en compte les capacités et les ressources de l'enfant, de la famille et/ou du référent adulte
- Communiquer en prenant en compte la vulnérabilité induite par les soins (par exemple en réanimation) ou les situations (deuil, événement grave)
- Permettre l'expression des émotions ... autrement que par les émoji
- Conduire l'enfant vers l'autonomie dans la gestion de sa santé
- Développer la participation de l'enfant et/ou des parents au projet de soin
- Gérer les comportements inattendus ou difficiles de l'enfant
- Communiquer avec les familles dans l'évaluation et la formulation d'une IP
- Communiquer avec les familles au cours d'une prise en charge ASE
- Accompagner l'empowerment en santé des enfants, des familles et des professionnels de référence

6.3.2. Thèmes

- Développement du langage de l'enfant et adaptation
- Développement psychoaffectif de l'enfant séparé de ses parents, attachement, figures de références adultes
- Théories éducatives de l'enfant en individuel et en collectif et leurs applications
- Information de l'enfant et des parents et prise en compte de leurs souhaits (co-décision, projet partagé)
- Co-observation en situation de santé
- Comprendre et prendre en charge l'anxiété de l'enfant
- Comprendre et prendre en charge les comportements débordants de l'enfant
- Entendre l'expression non verbale de l'enfant (en particulier, mal-être et douleur)
- Annonce des événements graves et accompagnement (maladie, décès, soins palliatifs, fin de vie, handicap, accident,...) à l'enfant et la famille
- Place des parents dans les soins à l'enfant, dans la PEC de la douleur
- Relation avec la famille dans les situations de violences intra-familiales et de signalement
- Médiation familiale, les visites médiatisées
- Méthodes et outils de communication non verbale avec l'enfant (enfant non verbal, enfant non francophone)

- Accueil et accompagnement de l'enfant et de la famille (à l'hôpital, familiarisation en EAJE, premier accueil en PMI)
- Préparation au retour à domicile
- Droits de l'enfant, droits de l'enfant hospitalisé
- Bien-traitance individuelle et institutionnelle dans toutes les situations
- Créer et animer un conseil des parents
- Développer la mise en oeuvre de pairs-aidants
- Evolution des familles, de leur composition et de leurs besoins
- Comprendre les questions de genre, les attentes des personnes LGBTQ+
- Prise en charge des enfants et des familles à besoins spécifiques (handicap, langue étrangère, autre culture)
- Participer à une action ou aux travaux d'une association d'utilisateurs
- Mesurer la satisfaction des enfants et des parents / prestations de soins prodigués
- Le parcours de santé et/ou de soins : l'améliorer au sein d'une institution ou d'un dispositif d'exercice coordonné

6.3.3. Méthodes et outils préconisés et justificatif de formation

Type de méthode et/ou outil préconisé	Justificatif attendu
Formation en présentiel ou distanciel	Attestation de participation / de présence
Outil de mesure de satisfaction	Attestation de participation / de présence
Animation d'un conseil de service avec représentation familles et enfant	
Mise en oeuvre d'audit de satisfaction	
Mise en oeuvre d'audit qualité (par ex normes AFNOR)	
Animation de temps d'accueil des familles (par exemple, café des parents)	
Création d'un lieu d'accueil des familles	
Revue de littérature / accueil des familles	
Simulation avec présence parents	
Procédure/protocoles de rôle des parents dans les soins	
Mise en place d'un protocole « patient traceur »	
Publication d'article/mémoire sur la place des familles	
Participation à un registre prenant en compte la communication avec l'utilisateur	
APP / EPP	
Travaux avec les associations familiales (par ex SOS préma, UNAFAM)	

Participation à un projet sur l'amélioration de l'accueil ou de l'information de tous les enfants et leurs familles avec besoins spécifiques	
Engagement dans une démarche PREMS ou PROMS	Synthèse du cycle
Participation à un groupe de travail en exercice coordonné	

6.4. Axe 4 : Mieux prendre en compte la santé personnelle des professionnels de santé

6.4.1. Attendus

- Manifester un intérêt à la santé au travail
- Auto-évaluer son état de santé
- Evaluer l'impact de l'environnement professionnel sur la santé
- Mobiliser les ressources en santé de l'établissement de rattachement (moyens financiers, matériels, humains, services, dispositifs, etc.)
- Mettre en œuvre des activités à impact positif sur la santé
- Prévenir et dépister les déséquilibres en santé somatique et psychique
- Repérer les risques spécifiques à son exercice et celui de ses collègues (en particulier les violences) et mettre en œuvre les précautions nécessaires

6.4.2. Thèmes

- Mise en œuvre du document unique
- Clinique du burn-out, épuisement professionnel
- Prévention des violences sexistes ou sexuelles
- Prévention des violences aux soignants dans la prise en charge des enfants et de leur famille
- Prévention de la violence entre professionnels et étudiants
- Les risques environnementaux dans son milieu professionnel spécifique (canicule, pollution de l'air, bruit)
- Respect des préconisations en santé spécifique à son exercice (ergonomie, sécurité physique)
- Vaccinations professionnelles
- Utilisation des ressources pour maintenir ou améliorer sa santé
- Activité physique, ludique, culturelle ou occupationnelle extra-professionnelle
- Suivi de sa santé au travail
- Rythme de travail, congés, repos et pauses
- Hygiène de vie au travail, gestion de la charge psychologique
- Impact sur la santé au travail des toxiques et addictions
- Impact sur le travail des événements climatiques
- Gestion des déchets
- Utilisation et gestion des produits à risque pour la santé, mise en œuvre de techniques et produits éco-responsables

6.4.3. Méthodes et outils préconisés et justificatifs attendus

<i>Type de méthode et/ou outil préconisé</i>	<i>Justificatif attendu</i>
Suivi médical personnel – médecin traitant	Attestation sur l'honneur
Suivi médical professionnel	
Réalisation des dépistages conseillés	
Participation au comité social et économique de son établissement	
Pratique d'un sport ou d'une activité positive pour la santé	
Pratique d'une activité re-créative (culturelle, de loisir, associative)	
Tenue d'un carnet de vaccination	
Formation présentielle avec APP	Attestation de présence
Questionnaire dédié d'auto-évaluation de son état de santé	Présence de la réponse dans l'espace personnel de l'application

7. Annexes

7.1. Glossaire

Santé : équilibre avec soi-même, avec les autres et avec l'environnement (d'après Canguilhem)

Compétence : Manière de prendre en charge une situation de travail alliant connaissance, technique et posture

Capacité : potentiel de compétence basé sur des acquisitions formelles avec expérimentation nécessitant une expérience pour devenir compétence

Métier : manière d'exercer une profession ; par exemple RSAI, puéricultrice en néonatalogie. Souvent conditionné par l'institution de tutelle, la population prise en charge et les missions spécifiques

Profession : regroupement de plusieurs métiers/activités autour de savoirs, pratiques ou valeurs partagés

7.2. Bibliographie

Les publications qui doivent être prises en compte pour tenir à jour et faire évoluer les pratiques des puéricultrices proviennent de sources très diverses concernant d'une part l'enfant et la famille de manière générale et la santé d'autre part.

Les références ci-dessous ne sont que des exemples qui doivent être complétés par des sources pertinentes.

7.2.1. *Textes réglementaires de référence*

- Lois, décrets, arrêtés, rapports
 - [Ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996, dite loi « Juppé »](#)
 - [Ordonnance n° 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé](#)
 - [Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé](#)
 - [Le décret du 11 mai 2022 relatif à la composition et au fonctionnement du conseil national de la certification périodique](#)
 - [Le décret du 30 août 2022 relatif à la désignation de l'autorité administrative assurant la gestion des comptes individuels de certification périodique des professionnels de santé](#)
 - [L'arrêté du 12 septembre 2022 désignant les membres de l'instance collégiale, modifié par arrêté du 10 décembre 2022](#)
 - [Le rapport de l'IGAS de juillet 2021 : « Etat des lieux et propositions en vue de la préparation des ordonnances sur la 're-certification' des professionnels de santé à ordre »](#)
 - [Le rapport de l'IGAS de novembre 2021 « Dispositif de certification périodique créé par l'ordonnance du 19 juillet 2021 : état des lieux financier »](#)
- Recommandations internationales
 - Organisation Mondiale de la Santé
 - Pediatric Nurses Associations of Europe
- Plans nationaux
- Guides HAS

- Proposition de méthode d'élaboration des référentiels de certification périodique des professions de santé à ordre, validé le 13 juillet 2022
- Autres guides spécifiques

7.2.2. *Autres textes*

- Rapports et recommandations des institutions dédiées
 - Santé Publique France
 - Haut Comité Santé Publique
 - Inspection Générale des Affaires Sociales
 - Caisse Nationale des Allocations Familiales
- Etudes et recommandations des sociétés savantes ou associations dédiées
 - Groupe de Réflexion et d'Évaluation de l'Environnement du Nouveau-né
 - Observatoire National de la Protection de l'Enfance
 - SOS Préma
 - UNAFAM
- Publications scientifiques
 - Ouvrages
 - Revues professionnelles (en particulier Cahiers de la puéricultrice)
 - Revues sur le thème santé
 - Revues sur le thème enfance
 - articles

Annexe 1 : Typologie des documents justificatifs

Catégorie générale	Type de preuve	Exemples concrets
Participation à des formations	Attestation / Certificat de présence	Attestation de présence à une formation, simulation, congrès, session en ligne
	Éléments pédagogiques associés	Programme annoté, QCM pré/post-formation, quiz interactifs, enquête de satisfaction
	Évaluation / Auto-évaluation	Auto-évaluation de l'impact, plan d'action, bilan personnel
	Certification numérique	Certificat PIX, MOOC, e-learning validé
Validation des acquis et développement pro	Diplômes / Certificats de réussite	DU, certification professionnelle, attestations de compétences
	Rapports d'évaluation / feedback	Évaluations formatives, retours des pairs, formateurs, superviseurs
	Indicateurs de performance ou qualité	Suivi d'indicateurs cliniques, sécurité, efficacité
	Preuves de réinvestissement	Rapport à 6 mois, mise en place de protocoles, nouvelles procédures
	Documentation de projets ou actions d'amélioration	Fiches projets, plans d'action, documentation d'implémentation
	Rapports de programmes intégrés	Parcours de formation institutionnels, tutorats, mentorats
Réflexion et intégration des apprentissages	Portfolio réflexif	Synthèse d'apprentissages, intégration clinique ou pédagogique, auto-évaluation
	Rapport de synthèse	Rapport personnel ou structuré décrivant les acquis et leur application
	Documentation personnelle	Suivi de progression, journal d'apprentissage, analyse de cas

Catégorie générale	Type de preuve	Exemples concrets
Recherche, simulation et protocoles	Preuves de contribution à la recherche	Documentation d'études cliniques, projets, publications
	Articles / guides rédigés	Articles scientifiques, guides pratiques, documents pédagogiques
	Résultats de simulations	Documentation des scénarios, analyses, apprentissages issus des sessions
	Protocoles documentés	Gestion des risques, sécurité, encadrement, procédures en milieu réel ou simulé
	Rapports d'évaluation des risques	Analyse en contexte de formation ou d'intervention
Engagement institutionnel ou collectif	Comptes-rendus et participation aux réunions	CR de réunions d'équipe, de projets, de revues de pratiques
	Attestation de participation à des travaux collectifs	Groupes de travail, comités scientifiques, sociétés savantes
	Documentation de veille et de changement de pratique	Synthèse de lectures, revue de littérature, documentation de changements réalisés